

**Concours d'accès au grade
de professeur territorial d'enseignement artistique
Spécialité : Musique
Discipline : Trompette
Session 2019**

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Ce concours est organisé pour l'ensemble du territoire national.

BROCHURE D'INFORMATION

La brochure d'information de l'examen est mise à disposition sur le site Internet du CDG31 www.cdg31.fr.

INSCRIPTION

Le candidat peut choisir entre deux modes opératoires.

- **Procédure dématérialisée** : le candidat se préinscrit **entre le 11 septembre 2018 et le 17 octobre 2018** sur le site Internet du CDG31. Il saisit les informations demandées, enregistre et imprime son dossier. Il transmet au CDG 31 son dossier, accompagné des pièces demandées en respectant la date limite.
Des identifiants de connexion lui sont communiqués au terme de sa préinscription en ligne.
Le candidat pourra accéder à des informations afférentes aux différentes étapes de la procédure (état d'instruction de l'inscription, transmission des convocations, accès en temps réel aux résultats et aux notes).
Important : Les échanges opérés avec le candidat par voie dématérialisée ne sont pas doublés par un envoi postal.
- **Procédure « papier »** : le candidat peut demander un dossier d'inscription par voie postale **entre le 11 septembre 2018 et le 17 octobre 2018 minuit**, le cachet de la poste faisant foi. Il devra le transmettre au CDG31 avec les pièces demandées, comme indiqué ci-après.
Les convocations et les résultats lui seront transmis par voie postale.

MODALITE ET DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS :

Le CDG31 ne validera l'inscription qu'à réception du dossier d'inscription et de l'ensemble des pièces demandées.
Les dossiers sont à transmettre au :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA HAUTE-GARONNE
CDG31
590 rue Buissonnière
CS 37666
31676 LABEGE CEDEX

- au plus tard le **25 octobre 2018 minuit**, le cachet de la poste faisant foi pour un envoi postal,
- par remise à l'accueil du CDG 31 (ouvert de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00), au plus tard le **25 octobre 2018 à 17h00**.

Tout dossier posté ou déposé hors délai, taxé ou insuffisamment affranchi ne sera pas accepté.

EPREUVES ECRITES

Les épreuves se dérouleront à compter du **1^{er} février 2019**.